

Le syntagme nominal

1. Le syntagme nominal
2. Les fonctions du syntagme nominal
3. Les constituants du syntagme nominal

3.1 Les déterminants

3.2 Les expansions du nom : L'adjectif, le complément du nom, la proposition subordonnée relative

1. Le noyau nominal

Le syntagme nominal s'organise autour d'un nom. Le nom est un élément qui remplit un certain nombre de fonctions (sujet, objet, circonstant) et se combine à des unités spécifiques (les déterminants). Il peut certes assumer le rôle prédicatif, mais la langue doit pour ce faire mettre en œuvre des procédures particulières (cf. chapitre précédent « auxiliaires de prédication » et « copule »).

Dans chacune des deux langues étudiées, il existe des unités qui présentent ces deux types de caractéristiques et qui de ce fait constituent la « classe nominale ». De même, en prenant en compte l'aptitude de certaines unités à remplir sans restrictions le rôle prédicatif et leurs compatibilités avec les marques d'aspect, de temps et de mode, on peut établir une « classe verbale ». La possibilité d'établir ces deux types de classes syntaxiques dans les deux langues autorisent à les ranger dans les langues à « opposition verbo-nominale ».

→ **Cependant**, on notera qu'en créole l'opposition verbo-nominale est nettement moins tranchée qu'en français :

-d'une part la grande majorité des éléments à vocation prédicative peuvent être employés en présentant les caractéristiques, fonctionnelles et combinatoires, des noms :

Cf *I chanté an bel chanté*

Elle a chanté une belle chanson

-d'autre part un certain nombre d'unités préférentiellement nominales ont la possibilité, dans certaines conditions d'emploi – cf. « La relation prédicative-La relation de caractérisation. Remarque, p.4)- de fonctionner comme noyau prédicatif :

Cf *I timanmay toujou*

Il a encore un comportement puéril.

Le syntagme nominal

- 1. Le syntagme nominal
- 2. Les fonctions du syntagme nominal
- 3. Les constituants du syntagme nominal

3.1. Les déterminants

3.2. Les expansions du nom : l'adjectif, le complément du nom, la proposition subordonnée relative

1. Le noyau nominal

Le syntagme nominal s'organise autour d'un nom. Le nom est un élément qui remplit un certain nombre de fonctions (sujet, objet, circonstant) et se combine à des unités spécifiques (les déterminants). Il peut certes assumer le rôle prédicatif, mais la langue doit pour ce faire mettre en œuvre des procédures particulières (cf. chapitre précédent « auxiliaires de prédication » et « copule »).

Dans chacune des deux langues étudiées, il existe des unités qui présentent ces deux types de caractéristiques et qui de ce fait constituent la « classe nominale ». De même, en prenant en compte l'aptitude de certaines unités à remplir sans restriction le rôle prédicatif et leurs compatibilités avec les marques d'aspect, de temps et de mode, on peut établir une « classe verbale ». La possibilité d'établir ces deux types de classes syntaxiques dans les deux langues autorisent à les ranger dans les langues à « opposition verbo-nominale ».

→ Cependant, on note qu'en créole l'opposition verbo-nominale est nettement moins tranchée qu'en français :

- d'une part la grande majorité des éléments à vocation prédicative peuvent être employés en présence des caractéristiques fonctionnelles et combinatoires des noms :

cf. il chante ou bel chanté

Elle a chanté une belle chanson

- d'autre part un certain nombre d'unités préférentiellement nominales ont la possibilité, dans certaines conditions d'emploi - cf. « la relation prédicative-la relation de coprédication » (Remarque p.4) - de fonctionner comme noyau prédicatif :

cf. il timanmy toujours

Il a encore un comportement paillard.

On précisera toutefois que ces faits de transferts de classes sont soumis aux lois qui régissent « l'imbrication sémantico-syntaxique¹ » propre à la langue concernée et commandent ainsi le fonctionnement de ses unités.

1.1 La notion de genre

Dans les langues où il existe -c'est le cas du français-, le « genre » ne fait pas l'objet d'un choix de la part du locuteur : il représente une contrainte, liée à l'emploi de tel ou tel nom.

-En français, le genre du nom : masculin/féminin conduit à la variation : le/la du déterminant au singulier: le livre/la table.

→En créole, la notion de genre n'existe pas : les variations que connaît le déterminant article-ex : tab-la, tablo-a, sont dues à des phénomènes d'ordre purement phonologique (voir plus loin, p. 8).

1.2 La notion de nombre

Contrairement au genre, l'expression de l'unicité ou de la pluralité du/des référent(s) correspond à un choix de la part du locuteur.

→En français, la marque du nombre est portée par le déterminant (défini, indéfini, démonstratif...):

le livre/les livres

un livre/des livres

ce livre/ces livres

la table/les tables

une table/des tables

cette table/ces tables

→En créole, la pluralisation n'affecte que les noms préalablement déterminés, par le déterminant défini ou le démonstratif : la présence de la marque sé est conditionnée par celle de ces déterminants. Cf :

liv-la→sé *liv-la*

liv-tala→sé *liv-tala*

chien-an→sé *chien-an*

chien-tala→sé *chien-tala*

Les référents nominaux doivent être repérés en tant qu'éléments constitutifs de la situation d'énonciation et isolés pour autoriser la vision pluralisatrice.

2. Les fonctions du syntagme nominal

2.1. La fonction sujet

En dehors des cas particuliers d'ancrage direct –ou par le biais d'auxiliaires- de la prédication à la situation d'énonciation (cf supra : La relation prédicative, pp. 4-5), la présence d'un sujet accompagnant le prédicat est requise dans les deux langues.

¹ Denise François-Geiger, 1978, *A la recherche du sens*, Peeters-SELAF, p.154

On observe parfois que ces faits de transfert de classes sont soumis aux lois qui régissent
« l'interaction sémantico-syntaxique » propre à la langue concernée et commandent ainsi le
fonctionnement de ses unités.

1.1 La notion de genre

Dans les langues où il existe « l'existence » de genre, le « genre » ne fait pas l'objet d'un
choix de la part du locuteur : il représente une contrainte liée à l'emploi de tel ou tel nom.

En français, le genre du nom : masculin/féminin conduit à la variation : (pl) du déterminant
au singulier. Le français table :

-en crée la notion de genre d'ordre sex : les variations que connaît le déterminant
ordre-ex : tel-le, telle-le - sont dues à des phénomènes d'ordre purement phonologiques
(voir plus loin, p. 38).

1.2 La notion de nombre

Contrairement au genre, l'expression de l'unicité ou de la pluriel (des référents)
correspond à un choix de la part du locuteur.

En français, le nombre du nom est porté par le déterminant (féminin, indéfini,
démonstratif, ...).

le livre/les livres	un livre/les livres	ce livre/ces livres
le table/les tables	une table/les tables	cette table/ces tables

En outre, la pluralisation n'affecte que les noms préalablement déterminés, par le
déterminant (cf. pp. 4-5) ou le démonstratif, la présence de la marque s'est conditionnée par celle
de ces déterminants (cf. :

le chien-est le-le	le-le-est le-le
chien-est chien-est	chien-est-est chien-est

Les référents nominaux doivent être repris en tant qu'éléments constitués de la situation
d'énonciation et servir pour pointer la vision plurivoque.

2. Les fonctions du système nominal

2.1 La fonction sujet

En dehors des cas particuliers d'usage direct - ou par le biais d'auxiliaires - de la prédication
à la situation d'énonciation (cf. supra : La relation prédicative, pp. 4-5), la présence d'un sujet
accusant le prédicat est requise dans les deux langues.

* Grammaire française, 1978, A la recherche du sujet, Poincaré-SEIAR, p. 134

Elle s'occupe de toute la famille *I ka otjipé di tout fanmi-an*

Les verbes se construisant avec ce type de complément sont des verbes **transitifs indirects**.

→ *en créole*, les verbes transitifs indirects sont peu fréquents : cette langue révèle souvent l'emploi d'un verbe transitif **direct** (donc suivi d'un **COD**), là où le français met en œuvre un verbe transitif **indirect** (donc suivi d'un **COI**).

Exemples :

Fr	COI	Cr	COD
-avoir besoin de quelque chose		-bizwen an bagay	
-répondre à quelqu'un		-réponn an moun	
-ressembler à quelqu'un		-sanm an moun	
-se souvenir de quelque chose		-sonjé an bagay	

-Le complément d'objet second

Parmi les verbes transitifs, certains, dont le sens correspond à un « transfert », (ex : donner/ba, demander/mandé, dire/di montrer/monttrer...) se construisent avec deux compléments, l'un désignant « l'objet transféré », l'autre « le destinataire » de ce transfert. Ces verbes, appelés « verbes à deux compléments », ont une construction différente en français et en créole.

→ *en français* : - le complément désignant l'objet transféré est un complément **direct**, il est placé directement après le verbe

- le complément désignant le destinataire du transfert est mis en relation avec le verbe par une **préposition**, il suit —en règle générale— celui qui réfère à l'objet transféré.

S	V	COD	COI	S	V	COD	COI
		objet	destinataire			objet	destinataire

J'ai donné des avocats à mon voisin *La maîtresse a posé une question aux élèves*

→ *en créole* : - les deux compléments sont des compléments **directs**

- le complément désignant le destinataire du transfert **précède** celui qui réfère à l'objet transféré.

S	V	COD1	COD2	S	V	COD1	COD2
		destinataire	objet			destinataire	objet

Man ba vwazen-mwen zaboka

Métres-la pozé sé zélev-la an késion

→ **l'objet second** correspond à deux réalités différentes dans les deux langues :

-en **français** cette appellation s'applique au complément d'objet **indirect** désignant le **destinataire** du transfert exprimé par le verbe

-en **créole** le complément d'objet second est le deuxième complément d'objet **direct** du verbe : il réfère à **l'objet** du transfert.

Remarque

1) Pour des raisons de clarté, on réservera, en **créole**, l'appellation de « construction avec **objet second** » à celle mettant en œuvre **deux compléments d'objet direct** (cf plus haut). La construction qui fait intervenir un verbe de transfert accompagné d'un complément d'objet direct et d'un complément de **destination** (introduit par la préposition *ba*) sera analysée comme suit :

Aleks pòté pwason ba manman'y

COD C circ de destination

Le fait que la langue recoure ici à une préposition pour indiquer le destinataire de l'action plutôt qu'à l'ordre (cf COD), procédé plus économique, est à mettre en relation la fréquence plus faible de la mention du destinataire avec un verbe comme *pòté* qu'avec un verbe comme *ba, di, mandé, montré..*

2) Les verbes ayant, en français, un signifié proche de *prendre* (cf : *voler...*) se construisent également avec deux compléments d'objet, l'un direct, l'autre indirect :

On a volé de l'argent à la dame

Le complément d'objet second (ici : *à la dame*), désigne alors la victime de l'acte de dépossession.

→ en **créole**, la construction des verbes équivalents n'entre pas dans le cadre qui définit l'expression d'un transfert (S V COD1 COD2). Cf :

-Transfert :

- Dépossession :

Yo ba madanm-lan lajan

Yo volè lajan madanm-lan

On a donné de l'argent à la dame

On a volé l'argent de la dame

Dans le cas de « volé », la victime (*madanm-lan*) est présentée comme possesseur de l'argent dérobé : en conformité avec le schème requis pour l'expression de la possession, « *madanm-lan* », au sein du syntagme nominal COD « *lajan madanm-lan* », remplit la fonction de **complément du nom** « *lajan* ».

2.3. La fonction circonstancielle

Le complément circonstanciel situe la relation prédicative par rapport à un certain nombre de données constitutives de l'expérience des participants à l'acte d'énonciation. Si les informations qu'il apporte sont le plus souvent d'ordre spatio-temporel, elles peuvent également être relatives à d'autres notions (cf fiche 5 « Le complément circonstanciel »), telles le moyen, la manière, la cause, l'accompagnement...

-Dans les deux langues, le procédé utilisé avec la plus forte fréquence pour mettre en rapport le contenu sémantique du syntagme nominal est la **préposition**. Ex :

-complément circonstanciel de **lieu**

a) Ils jouent au ballon **sur** la plage Yo ka jwé boul **anlè** plaj-la

Remarque

Le caractère facultatif du complément circonstanciel est mis en évidence par la comparaison des phrases a) avec les phrases suivantes :

b) **Ils sont sur la plage** Yo **anlè** plaj-la

*Dans les phrases b)(sont) sur la plage/anlè plaj-la remplissent le rôle de **prédicat** : leur suppression entraîne la destruction de la phrase.*

-complément circonstanciel de **temps**

Mélissa est en France **depuis** le mois d'octobre Mélissa an Frans **dépi** mwa doktob la

- complément circonstanciel de **moyen**

Il peint **avec** un rouleau I ka pentiré **épi** an woulo

-Certains noms ou syntagmes nominaux, qui réfèrent à des lieux ou à des périodes pouvant aisément servir de repères, s'ancrent à la relation prédicative **sans préposition** :

Ce matin j'ai rencontré Daniel **Place du 22 mai** **Bonmaten-an** man jwenn Daniel **Plas di 22**

Mé

→alors qu'en français, pour l'expression du lieu, seuls les noms propres peuvent être employés sans préposition, en créole, outre les noms propres, certains noms communs référant à des lieux connus (cf fiche 5), sont rattachés directement à la relation prédicative.

Ex :

*Bonmaten-an man jwenn Daniel **lapos***

*Ce matin, j'ai rencontré Daniel **à la poste***

3. Les constituants du syntagme nominal

Au sein du syntagme nominal, le nom, qui en est le noyau, est généralement accompagné d'autres éléments. Parmi ces éléments, on distinguera les **déterminants**, instruments syntaxiques, en inventaire limité, des **expansions du nom** (adjectif qualificatif, complément du nom, proposition subordonnée relative), qui, fournis par le lexique, appartiennent à des inventaires ouverts.

3.1. Les déterminants

3.1.1. Les articles

Remarque

Les déterminants articles constituent, en français et en créole, un **système**, c'est-à-dire un ensemble d'unités structuré de telle sorte que la valeur de chacun de ses éléments est étroitement liée à celle des autres éléments constitutifs de cet ensemble. Les deux systèmes seront donc présentés séparément.

3.1.1.1. Le système français

-L'article défini

	Masculin		Féminin
Singulier	le	l'	la
Pluriel	les		

On note une neutralisation de l'opposition de genre :

-au singulier : l' s'emploie avec tout nom à initiale vocalique, qu'il soit masculin ou féminin

-au pluriel : les est utilisé avec tout type de nom.

L'article défini sert à désigner une entité (animée ou inanimée) facilement identifiable par l'allocutaire :

-soit parce qu'elle fait partie du cadre de l'énonciation :

Regarde ! La voiture est en panne

Dans ce cas on parle d'emploi « déictique ».

-soit parce qu'elle a été mentionnée antérieurement dans la conversation :

Tu as acheté la voiture ? (cf : « la voiture dont tu m'as parlé la semaine dernière »)

Dans ce cas on parle d'emploi « anaphorique » de l'article.

L'article défini peut aussi être employé pour désigner une classe ou une espèce :

Le chien est carnivore

On parle dans ce cas d'emploi « générique ».

-L'article indéfini

	Masculin	Féminin
Singulier	un	une
Pluriel	des	

La neutralisation de l'opposition de genre apparaît ici avec des, seule forme utilisée au pluriel.

L'article indéfini désigne une entité identifiable en tant qu'élément constitutif d'un ensemble :

Il y a une voiture devant la maison

-L'article partitif

	Masculin	Féminin
Singulier	du	de l' / de la
Pluriel	des	

On note la neutralisation de l'opposition de genre : au singulier, avec de l', devant un nom à initiale vocalique, et au pluriel, avec des, seule forme utilisée.

L'article partitif s'emploie avec des noms « massifs », ou non comptables, qui réfèrent à des substances continues : il indique le prélèvement d'une quantité indéterminée de ces substances. Ex :

Il ne boit que de l'eau

La forme des est employée avec les noms massifs qui ne s'utilisent qu'au pluriel :

J'ai mangé du riz et des haricots rouges

3.1.1.2. Le système créole

Le système créole présente un article **défini** (la et variantes) et un article **indéfini** (an).

-L'article défini

L'article défini est post-posé au nom qu'il détermine. Sa forme varie en fonction de la finale du nom (ou du syntagme nominal qu'il détermine). Ainsi, il se présente sous les formes :

-la après une consonne ou une semi-consonne :

liv-**la** kay-**la** frè'y **la** loto'w **la** loto wouj **la**

-lan après une consonne nasale :

moun-**lan** madanm-**lan** machann-**lan**

-a après une voyelle orale :

loto-**a** lanmè-**a** bwa-**a**

-an après une voyelle nasale :
pwason-an chien-an loto Gaston an

L'article défini s'emploie avec un nom dont le référent (animé ou inanimé) est aisément identifiable par l'allocutaire :

- soit parce qu'il fait partie du cadre physique de l'énonciation (cf : emploi « déictique ») :
Gadé ! Loto-a an pann
- soit parce qu'il a déjà été mentionné dans la conversation (cf : emploi « anaphorique ») :
Ou achté loto-a ?

→ *Contrairement à l'article défini français, l'article défini créole ne peut désigner ni une classe ni une espèce : dans le système créole, l'effet de sens « générique » est produit par l'absence de déterminant avec le nom (cf infra).*

-L'article indéfini

L'article indéfini présente la forme **an**. Il est antéposé au nom qu'il détermine :
Ni an loto douvan kay-la

Il est utilisé pour identifier un référent nominal en tant qu'élément particulier appartenant à un ensemble.

→ *L'absence de déterminant avec le nom produit trois types d'effets de sens, qui correspondent :*

- au générique : **Chien** ka manjé viann (« les chiens » en général, ou « l'espèce canine »)
- à « l'indéfini pluriel » du système français si le référent est de type « comptable » : I manjé **mango**
- au partitif, avec des noms qui réfèrent à des substances massives : I manjé **diri**

Le sens du nom ainsi que la situation d'énonciation dirigent l'allocutaire vers l'une des trois interprétations.

→ *La pluralisation, opération cognitive qui se traduit par un choix syntaxique, n'affecte, en créole, que les noms dont le contenu est spécifié par le déterminant défini ou démonstratif (voir infra) : l'emploi de la marque du pluriel : sé, est conditionné par celui d'un de ces deux types de déterminants. Cf :*

mango-a → sé mango-a mango-tala → sé mango-tala

3.1.2. Le démonstratif

-Français

	Masculin	Féminin
Singulier	ce cet	cette

Remarques

1) La détermination par l'article défini ou, même, par le démonstratif, est cumulable avec celle fournie par le morphème de personne. Cf :

liv mwen-an liv mwen-tala

2) La présence de l'article défini est nécessaire à la mise en oeuvre de la pluralisation :

liv-mwen → sé liv mwen-an

3) Le créole exprime explicitement la relation de possession, quand il s'agit de « parties du corps », en recourant au morphème de personne complément, là où le français utilise l'article défini :

I bésé tet-lj Il a baissé la tête

3.1.4. La quantification

La quantification fait appel, dans les deux langues, à des unités spécialisées, les « quantificateurs », qui peuvent être réparties en deux sous-ensembles, selon qu'elles servent à la quantification précise ou imprécise.

-La quantification précise : les déterminants numériques cardinaux

Les numéraux cardinaux se placent devant le nom.

deux enfants dé timanmay trente élèves trant zélev cent euros san éro

-La quantification imprécise : les déterminants indéfinis

Selon leur sens, ils peuvent être classés ainsi :

-ceux qui expriment la quantité nulle

ex : aucun (+ négation : ne...pas) *pies* (+négation : *pa*)

-les quantificateurs de la singularité

ex : quelque *tjek*

-les quantificateurs de la pluralité

ex : quelques plusieurs beaucoup de *tjek/yonndé pliziè anlo/anpil*

-les quantificateurs de la totalité

ex : tout/tous *tout*

-les quantificateurs de la totalité distributive

tout chaque chak

3.1.5. Les déterminants interrogatifs et exclamatifs

→ En français, où les déterminants interrogatifs et exclamatifs ont les mêmes formes. En créole, les unités employées pour l'interrogation ne peuvent l'être pour l'exclamation et vice-versa.

-En français, les unités : quel/quelle, quels/quelles sont utilisées pour l'expression :

- de l'interrogation, ex : Quelle maison a-t-il achetée ?

- de l'exclamation, ex : Quelle maison !

- En créole :

- l'interrogation s'exprime par *ki* ou par *kiles*

Ki moun ki di'w sa? Kiles wob ou simié?

Kiles fait porter l'interrogation sur un référent au sein d'un ensemble déterminé (cf dans l'exemple: « Quelle robe parmi celles que tu as vues? »).

La valeur interrogative de chacun des deux éléments (*ki* et *kiles*) peut être renforcée par *sa* ou *ésa*: *Ki moun (é)sa? Kiles wob (é)sa?*

- l'exclamation fait appel à l'élément *mi* (cf Point 1, p.5, « présentatifs »): son emploi va alors de pair avec un accent d'insistance, qui affecte l'ensemble du syntagme nominal: *Mi bel kay!*

3.2. Les expansions du nom

Au sein du syntagme nominal, le sens du nom noyau est souvent précisé par les éléments suivants :

- un adjectif qualificatif :

le chien noir *chien nwa a*

- un nom (complément du nom) :

le chien du voisin *chien vwazen an*

-une proposition subordonnée relative :

Le chien qui est attaché aboie toute la journée *Chien-an ki maré a ka japé tout lasent jounen*

Ces éléments, qui contribuent à l'élargissement du syntagme nominal, sont des expansions.

3.2.1. L'adjectif qualificatif

Au plan sémantique, l'adjectif est porteur d'un trait correspondant à une « propriété » caractérisant le nom noyau du syntagme nominal. Il remplit, au sein du syntagme, la fonction d'épithète de ce nom.

En français comme en créole :

-la plupart des adjectifs sont postposés au nom : c'est le cas, par exemple, des adjectifs exprimant une couleur ou une forme

une chemise blanche *an chimiz blan*

la table ronde *tab won an*

-un petit nombre d'adjectifs monosyllabiques et d'usage courant sont antéposés au nom

une belle voiture *an bel loto*

le gros poisson *gwo pwason-an*

→ en français, on parle « d'accord » de l'adjectif épithète avec le nom qu'il détermine : il porte les marques de genre et de nombre de ce nom, déjà présentes sur le déterminant.

le grand garçon la grande fille les grands enfants

→ le créole ne connaît pas la notion de genre. Pour ce qui est du nombre, la marque du pluriel, sé, est antéposée au syntagme nominal : l'adjectif, tout comme le nom, ne présente pas de variation due au nombre.

gran gason-an → sé gran gason-an gran tifi-a → sé gran tifi-a

→ Le déterminant défini – ou démonstratif – a un rôle démarcatif : il clôture un syntagme nominal comportant un adjectif (ici : blé)

Wob blé a bel

On comparera cette construction à celle de la phrase :

Wob-la blé

où l'adjectif blé n'est pas un constituant du groupe nominal : c'est le prédicat de la phrase.

3.2.2. Le complément du nom

En français et en créole, le complément du nom est placé après le nom noyau qu'il détermine. Mais :

- en français : il est mis en relation avec le nom noyau par l'entremise d'une préposition (le plus souvent de, mais aussi à, en...)

la voiture de la voisine un sandwich à la morue

→ en créole : il est directement postposé au nom noyau

loto vwazin lan an sandwich lanmori

Remarque

Les morphèmes de personne, employés comme compléments du nom, expriment la possession (cf plus haut : 3.1.3.).

3.2.3. La proposition subordonnée relative

La proposition subordonnée relative, tout comme l'adjectif épithète et le complément du nom, complète le sens du nom noyau : c'est un constituant du syntagme nominal.

La personne qui a appelé travaille à la banque Moun-lan ki kriyé-a ka travay labank

→ en français : la proposition subordonnée relative est toujours introduite par un pronom relatif. Le pronom relatif cumule deux rôles : coréférent au nom noyau (cf « l'antécédent »), il remplit, en tant que substitut de ce nom, une fonction au sein de la proposition relative, d'autre part il assure la liaison entre la proposition principale et cette proposition. Sa forme varie selon la fonction qu'il assume par rapport au verbe de la proposition subordonnée relative :

-fonction sujet → qui

La personne qui a appelé

-fonction complément d'objet direct → que La personne que tu connais.....

-fonction complément d'objet indirect → dont La personne dont je t'ai parlé.....

→ en créole : seul le pronom ki sujet est exigé par la relativation en créole. Cf :

Moun-lan ki kriyé a ka travay labank

Dans les autres cas, la relation entre le nom noyau et le verbe de la proposition subordonnée relative s'effectue directement :

Moun-lan ou kriyé a ka travay labank

Le syntagme « Moun-lan » remplit à la fois la fonction de sujet du verbe de la principale (ka travay) et de complément d'objet direct de celui de la subordonnée relative (kriyé). Cette construction est à rapprocher de celle de l'anglais :

The person you called works at the bank

Lorsque le syntagme noyau remplit, dans la subordonnée relative, une fonction qui fait appel à une préposition (complément d'objet indirect ou complément circonstanciel), cette fonction s'exprime, au sein de la relative par la préposition requise par le verbe et un morphème de personne substitut du nom noyau :

Moun-lan ou té palé mwen di'y la ka travay labank (litt. La personne tu m'avais parlé d'elle travaille à la banque) → La personne dont tu m'avais parlé travaille à la banque

Moun-lan ou té ka palé épi'y la ka travay labank (litt. La personne tu parlais avec elle travaille à la banque) → La personne avec qui tu parlais travaille à la banque

La construction prépositionnelle conduit à un décumul, concernant le syntagme nominal (« Moun-lan »), des deux rôles : d'une part celui d'élément de liaison entre les deux propositions, d'autre part celui de complément du verbe de la relative. Le syntagme nominal assure alors toujours la relation entre les deux propositions, mais la fonction de complément au sein de la relative est transférée à son substitut.

→ La détermination du noyau nominal par un article défini ou un démonstratif appelle² l'emploi d'un élément a (variantes an, la, lan , selon la finale du mot qui le précède) qui borne alors l'ensemble du syntagme nominal expansé :

Man wè moun-lan ki té kriyé a Man wè moun-lan ou konnet la

..... tala..... tala

Cette manifestation, en fin de subordonnée, de la charge déterminative du syntagme nominal n'est évidemment pas compatible avec un noyau nominal indéterminé ou déterminé par un indéfini :

Man ka wè moun ki ka kriyé Man wè an moun ou konnet

Remarques

² Cf « phénomène de copie du déterminant défini », Jean Bernabé, 2003, *Précis de syntaxe créole*, p. 200

1) Il se produit fréquemment un phénomène d'effacement du pronom relatif sujet ki devant le morphème marquant l'aspect imperfectif ka :

Ni moun ki ka di sa → Ni moun ka di sa

Il s'agit d'un processus phonologique d'attraction de ki par la forme ka.

2) On relève chez certains locuteurs l'emploi du morphème éti :

Man wè moun-lan éti ou té kriyé a J'ai vu la personne que tu avais appelée

Man wè moun-lan éti ou té palé mwen di'y la J'ai vu la personne dont tu m'avais parlé

3) Sous la pression du français, certains locuteurs utilisent une forme ké (variantes kè, ke, ki), calque du relatif objet que :

Man wè moun-lan kè ou té kriyé a

Cet emploi est un indice de décréolisation chez les locuteurs concernés.

APPLICATIONS

-Exercice 1

Soit les phrases suivantes :

- 1) *Ba mwen dlo souplé !*
- 2) *I achté pwason épi zé*
- 3) *Kapon viv lontan*

A) Vous les traduirez en français

B) Pour chaque phrase, vous justifierez les déterminants français que vous avez utilisés.

-Exercice 2

Traduire les phrases suivantes en créole. Justifier la traduction des articles soulignés.

- 1) J'aime beaucoup les mandarines.
- 2) Les mandarines que tu as achetées au marché sont excellentes.
- 3) Vous avez des mandarines ?
- 4) J'ai mangé du poisson et du riz.
- 5) Le riz ne se cultive pas à la Martinique.
- 6) Attends cinq minutes : le riz est presque cuit.

-Exercice 3

A partir d'exemples en français et de leur traduction en créole, vous montrerez ce qui distingue l'emploi déictique de l'emploi anaphorique pour un déterminant donné.

-Exercice 4

Soit la suite : *vwazen-mwen*

Vous la pluraliserez.

Vous tirerez de cette opération la conclusion qui s'impose à propos de la pluralisation en créole.

-Exercice 5

Soit le verbe *ofè*

A) Vous l'emploierez dans une phrase et vous ferez une analyse précise des compléments qui l'accompagnent.

B) Vous traduirez la phrase en français et vous ferez l'analyse des compléments du verbe employé

-Exercice 6

Soit la suite : ma voiture

Vous la traduirez en français et vous ferez une analyse comparative de l'expression de la possession dans les deux langues.

-Exercice 7

Soit la phrase : *I lévé lanmen'y*

A) Vous la traduirez en français

B) Vous comparerez les deux phrases et vous montrerez en quoi la construction de l'une des deux est plus économique.

-Exercice 8

A partir d'exemples créoles que vous traduirez en français, vous montrerez en quoi l'adjectif est un élément bifonctionnel.

-Exercice 9

Soit la phrase : *Liv gramè kréyol la anlè tab-la*

A) Vous ferez une analyse de sa structuration

B) Vous ferez une analyse précise (en indiquant leur statut –ou « nature »– et leur fonction) de chacun des éléments

C) Vous traduirez la phrase en français, et vous ferez une analyse de la structuration (cf A) et de chacun des éléments (cf B) de la phrase française.

-Exercice 10

Soit les phrases :

1) J'ai vu la personne qui nous a salués hier

2) J'ai vu une personne que tu connais

A) Vous les traduirez en créole

B) Vous ferez une analyse comparative des deux phrases créoles et vous expliquerez les différences qu'elles présentent l'une par rapport à l'autre.

-Exercice 11

Soit la phrase : *Man pa konnet moun-lan ou ka palé di'y la*

A) Vous ferez une analyse précise de sa structuration

B) Vous la traduirez en français

C) Vous ferez une analyse comparative des deux phrases.

-Exercice 12

Soit l'extrait :

Chen-fè

Ti Jan té ni an chen-fè i té ka kriyé Tobi...Tobi té ka japé japé japé, japé dépi avan mel jik labadijou. Sé konsidéré an djab té ka ba'y chenn touloung...Mi bab, dann ! Vwazen, vwazin té ka vréyé labou toubannman kifè Ti Jan té mélé menm. I pa té sav sa i té ni pou fè...

Daniel Boukman Pawol Fonmi-fol Editions Mabouya

- A)Vous relèverez les syntagmes nominaux
- B)Vous préciserez quel(s) type(s) de déterminant(s) ils comportent éventuellement.
- C)Vous indiquerez l'effet de sens produit par l'absence de tout déterminant avec certains noms
- D)Vous relèverez les expansions que comportent certains des syntagmes nominaux.

GLOSSAIRE

-adjectif

L'adjectif confère une propriété au nom noyau du syntagme nominal.

L'adjectif est un élément bifonctionnel, c'est-à-dire que sa mise en relation avec ce nom s'effectue selon deux procédures différentes :

-au sein du syntagme nominal, il fonctionne comme déterminant (de type lexical → cf « expansion ») du nom : Il a une belle voiture *I ni an bel loto*

- il peut être noyau de la phrase (=prédicat) :

Sa voiture est belle *Loto'y bel*

-anaphorique

On parle d'emploi « anaphorique » d'un déterminant (article défini, démonstratif) dans le cas où il désigne un référent nominal évoquée antérieurement dans la conversation.

-déictique

L'emploi « déictique » d'un déterminant (article défini, démonstratif) est celui où il désigne un référent présent dans la situation d'énonciation, donc dans l'environnement immédiat des participants à l'acte de communication. Ce type d'emploi va souvent de pair avec un élément de monstration du référent (cf « deixis » en grec = action de montrer).

-détermination

L'opération de détermination du nom a pour objectif de réduire le champ auquel réfère ce nom. Les unités mises en œuvre pour cette opération sont :

-d'une part des éléments de type grammatical : articles, démonstratifs, possessifs (en français), quantificateurs, interrogatifs et exclamatifs

-d'autre part les expansions du nom, de type lexical : l'adjectif, le complément du nom, la proposition subordonnée relative.

-déterminants

Les déterminants sont les constituants du syntagme nominal de type grammatical : ils sont en nombre limité (ou en « inventaire fermé »).

-expansions

Les expansions sont les constituants du syntagme nominal de type lexical : ils n'appartiennent pas à des listes fermées (ils sont en « inventaire ouvert »).

-générique

Un nom peut désigner une classe ou une espèce dans sa totalité : on parle alors de valeur « générique ». En français, l'article défini peut conférer au nom cette valeur générique : Le

balisier se cultive au Morne Rouge. En créole, la valeur générique du nom est l'un des effets de sens produit par son emploi sans déterminant : *Yo ka kiltivé balizié Mòn Rouj.*

-partitif

Avec les noms « massifs » (c'est-à-dire qui ne réfèrent pas à des entités comptables, par exemple : du riz, de l'eau, des haricots), l'emploi partitif correspond à un prélèvement d'une quantité imprécise. En français, on utilise dans ce cas l'article « partitif » : du, de la, de l', des. En créole, le partitif est un effet de sens produit par l'emploi de ces noms sans déterminant .

Nous avons mangé du riz, des haricots rouges et nous avons bu de l'eau
Nou manjé diri, pwa wouj, épi nou bwè dlo

-possession (expression de la)

Le français dispose de déterminants possessifs correspondant aux morphèmes de personne - représentant le/les possesseur(s)-et portant les marques de genre et de nombre du référent du nom déterminé. Ex : mon livre, ton...

En créole, la relation de possession est exprimée par les morphèmes de personne fonctionnant comme compléments du nom. Ex : *liv-mwen, liv-ou...*

-syntagme

Ensemble hiérarchisé d'éléments signifiants qui constitue une unité du point de vue fonctionnel. Cet ensemble s'organise autour d'un noyau : dans le cas où ce noyau est un nom, on parle de « syntagme nominal », si c'est un verbe, de « syntagme verbal ».

-transfert (verbes de)

Certains verbes, (ex : donner, dire), expriment « un transfert ». Ils se construisent avec trois participants (on les appelle également « verbes trivalents ») :

-l'agent du transfert : Il a donné un livre à son frère

-l'objet du transfert : Il a donné un livre à l'enfant

-le destinataire de ce transfert : Il a donné un livre à l'enfant

La construction des compléments de ces verbes est différente en français et en créole.

-En français, ils sont accompagnés d'un complément d'objet direct (cf : objet du transfert) et d'un complément d'objet indirect, appelé « complément d'objet second » (cf : destinataire du transfert)

-En créole, ils se construisent avec deux compléments d'objet direct :

I ba frè'y an liv

COD1 COD2

dest. obj.

-Le 1^{er} complément d'objet direct correspond au destinataire, le 2^{ème} à l'objet du transfert.

